



Litige d'assurance automobile

Par **jeje**, le **09/04/2010** à **17:02**

Bonjour,

Je vous contacte parce que j'ai souscrit une assurance automobile le 15 janvier en ayant payé deux mois d'avance plus les frais de dossiers. Ils m'ont envoyé mon talon qui était valable du 15/01 au 13/02 puis au moment où j'aurais dû recevoir le nouveau, ils m'ont réclamés des documents manquants pour finaliser le contrat. Après leurs avoir envoyé les documents qu'ils réclamaient ils ont résiliés le contrat pour cause de l'article L113-4 au 21/03 sachant qu'ils m'avaient déjà prélevé la nouvelle échéance le 07/03 de deux mois de plus. Ma question est :

Est se que j'étais toujours assuré malgré que je n'avait pas de talon?

Et est ce normal qu'ils ne veulent pas me rembourser la dernière échéance alors que je n'avais pas de talon et qu'ils avaient résilié le contrat?

Merci d'avance pour votre réponse.

Sincères salutations.